

se rendre compte des salaires que touchent les hommes et des conditions de travail.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami a parlé auparavant de la côte du Pacifique. Nous avons reçu une plainte au sujet de la Clarke Steamship Company, et je crois savoir que des négociations sont en cours entre les représentants de la compagnie et l'association ou union des marins. Le département a pris la chose en délibération.

L'hon. M. RALSTON: Le ministre peut-il me dire quel bateau fait la navette entre Baddeck et Iona?

L'hon. M. STEVENS: Il n'y en a pas actuellement à cause de la glace, mais le navire régulier est le *Pearl Cann*.

L'hon. M. RALSTON: Est-ce le navire affecté à ce service?

L'hon. M. STEVENS: Depuis quelque temps, oui.

L'hon. M. RALSTON: Y a-t-il une entente entre les propriétaires et le Gouvernement au sujet de cette diminution de 50 p. 100?

L'hon. M. STEVENS: Ils ont signé un contrat pour 1933.

L'hon. M. RALSTON: Le ministre a répondu à l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) qu'il a reçu avis que la responsabilité du département est dégagée, s'il y a une diminution des subventions, parce qu'une clause des contrats subordonne l'octroi d'une subvention à un vote du Parlement. Les circonstances peuvent être différentes,—je crois que non,—mais j'attire l'attention du ministre sur ce qui est arrivé en 1930.

Quand le ministre a fait cette affirmation, je me suis rappelé une discussion qui a eu lieu en 1930 entre le premier ministre (M. Bennett), alors chef de l'opposition, et le ministre du Commerce d'alors (M. Malcolm). Le ministre du Commerce d'alors a été pris violemment à partie pour avoir déclaré que les subventions prévues par le marché étaient toujours sous réserve d'un vote du Parlement. Je tire l'extrait suivant des débats du 29 mai 1930, page 2814:

Le très hon. M. Bennett: Vous ne pouvez faire cela par décret du conseil, il faut pour cela une autorisation du Parlement. Le Gouvernement s'en tire en disant: "Nous ne nous engageons pas pour plus d'un an, mais nous le maintiendrons pour dix ans ou au gré du concessionnaire du subside."

L'hon. M. Malcolm: Mon honorable ami est plus au courant de la procédure parlementaire que je ne le suis. Mais comment aurions-nous pu nous y prendre autrement que par décret du conseil?

Le très hon. M. Bennett: En soumettant la chose au Parlement?

L'hon. M. Malcolm: C'est ce que nous faisons. Le très hon. M. Bennett: Nullement, vous ne venez qu'une année après. Supposons qu'il arrive quelque chose au cabinet?

L'hon. M. Malcolm: Eh bien, si mon honorable ami ne consent pas à voter ce crédit l'année prochaine...

Le très hon. M. Bennett: Alors on intentera une action en dommages devant la Cour d'échiquier.

L'hon. M. Malcolm: Le contrat contient une clause à cet effet. Il en est ainsi depuis des années.

Le présent ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) a proposé ensuite la radiation du crédit. Le premier ministre actuel avait alors la certitude qu'une action en dommages serait fondée. Je ne fais que signaler la chose au ministre.

L'hon. M. STEVENS: Dans les questions juridiques, je n'ai pas la prétention d'opposer mon avis à celui du premier ministre ou de mon honorable ami.

M. DUFF: Et le mien?

L'hon. M. STEVENS: J'ai le plus profond respect pour mon honorable ami comme avocat maritime.

L'hon. M. RALSTON: Je n'exprime pas d'avis. Je signale simplement à mon honorable ami le fait que le premier ministre actuel a exprimé un avis contraire à celui que le ministre dit avoir reçu.

M. STEVENS: Je tiens note des paroles de mon honorable ami.

M. POWER: Quelle est la somme globale payée à la compagnie du Pacifique-Canadien, sous forme de subventions pour le transport du courrier et le service maritime?

L'hon. M. STEVENS: Pour le service entre le Canada et le Royaume-Uni sur l'Atlantique, la subvention s'élève à \$500,000.

M. POWER: Le Pacifique-Canadien la touche intégralement?

L'hon. M. STEVENS: Oui. Pour ce qui est du service entre le Canada, la Chine et le Japon, le crédit s'élève à \$600,000.

M. POWER: Est-ce bien là tout ce que touche la compagnie du Pacifique-Canadien?

L'hon. M. STEVENS: Non; il y a de plus des subventions à certains services régionaux. La compagnie du Pacifique-Canadien touche respectivement \$10,000 et \$12,000 pour le service entre Victoria et la côte occidentale de l'île de Vancouver et celui entre Victoria, Vancouver et les ports intermédiaires jusqu'à Skagway.

M. POWER: Plus d'un million de dollars?